

HANDI'CHIENS

Association Nationale d'Education de Chiens
d'Assistance pour Personnes Handicapées

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

*Certifier
l'annuaire*

Robert KOHLER

Association HANDI'CHIENS
Siège Social

45 Rue Pierre Valette - 92240 MALAKOFF
T. : 01 45 86 58 88
courriel : contact@handichiens.org

43-45 rue Pierre Valette
92240 MALAKOFF



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

HANDI'CHIENS
Siège social : 43-45 rue Pierre Valette
92240 MALAKOFF

A l'Assemblée générale de l'association Handi'Chiens,

1 ■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Handi'Chiens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 ■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 ■ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 qui modifie le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

4 ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 ■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

6 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- « il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- « il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- « il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- « il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre



en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

“ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 juin 2026

Le commissaire aux comptes,

BEWIZ AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Camille Boivin
Le 16 juin 2026

doc_IAX8
tx_M3qPVr1X5wkw

Camille BOIVIN



Comptes annuels au 31 décembre 2025

HANDI'CHIENS

Siège social : 43 - 45 rue Pierre Valette

92240 MALAKOFF

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	86 553.51	76 414.33	10 139.18	14 034.26	3 895.08-	27.75-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	582 731.00		582 731.00	582 731.00		
	Constructions	1 680 981.00	255 128.54	1 425 852.46	1 500 226.35	74 373.89-	4.96-
	Installations techniques, matériel et outillage	921 986.91	661 038.53	260 948.38	233 051.32	27 897.06	11.97
	En cours, avances et acomptes	267 386.35		267 386.35		267 386.35	
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>				152 269.94	152 269.94-	100.00-
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	107.00		107.00	107.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	5 346.00		5 346.00	5 346.00		
	Autres immobilisations financières	3 362.00		3 362.00	3 362.00		
Total II		3 548 453.77	992 581.40	2 555 872.37	2 491 127.87	64 744.50	2.60
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	146 254.46		146 254.46	119 240.91	27 013.55	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 137.75		27 137.75	53 718.91	26 581.16-	49.48-
	Créances reçues par legs ou donations	749 078.17		749 078.17	516 192.50	232 885.67	45.12
	Autres créances	49 888.63		49 888.63	66 331.97	16 443.34-	24.79-
	Charges constatées d'avance (2)	18 415.71		18 415.71	21 594.99	3 179.28-	14.72-
	Valeurs mobilières de placement	599 999.87		599 999.87	599 999.87		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	3 695 338.25		3 695 338.25	3 842 941.63	147 603.38-	3.84-
	Total III	5 286 112.84		5 286 112.84	5 220 020.78	66 092.06	1.27
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 834 566.61	992 581.40	7 841 985.21	7 711 148.65	130 836.56	1.70

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	500 000.00	500 000.00		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 778 923.61	1 778 923.61		
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	149 266.13	80 042.74	69 223.39	86.48
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	79 141.21	69 223.39	9 917.82	14.33
	Situation nette (sous total)	2 507 330.95	2 428 189.74	79 141.21	3.26
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	67 115.44	76 839.65	9 724.21-	12.66-
	Provisions réglementées				
	Total I	2 574 446.39	2 505 029.39	69 417.00	2.77
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	749 078.17	668 462.43	80 615.74	12.06
	Fonds dédiés	3 595 333.08	3 632 408.66	37 075.58-	1.02-
	Total III	4 344 411.25	4 300 871.09	43 540.16	1.01
PROVISIONS	Provisions pour risques	90 450.00	90 450.00		
	Provisions pour charges				
	Total IV	90 450.00	90 450.00		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	126 183.52	121 478.05	4 705.47	3.87
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	116 745.42	100 096.12	16 649.30	16.63
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	210 998.63	206 682.24	4 316.39	2.09
	Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	370 000.00	379 591.76	9 591.76-	2.53-
	Produits constatés d'avance	8 750.00	6 950.00	1 800.00	25.90
	Total V	832 677.57	814 798.17	17 879.40	2.19
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 841 985.21	7 711 148.65	130 836.56	1.70

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

807 848.17

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	12 915.00		12 440.00		475.00	3.82
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	72 445.72		28 507.34		43 938.38	154.13
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	350 677.01		351 591.52		914.51-	0.26-
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	456 677.33		399 504.80		57 172.53	14.31
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	2 104 874.17		1 809 855.17		295 019.00	16.30
Mécénats	1 500 914.34		1 559 760.61		58 846.27-	3.77-
Legs, donations et assurances-vie	714 297.95		1 014 988.10		300 690.15-	29.62-
Contributions financières	210 205.35				210 205.35	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			30 315.71		30 315.71-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	280 001.00				280 001.00	
Utilisations des fonds dédiés	37 075.58		37 075.58			
Autres produits	38 587.36		44 452.93		5 865.57-	13.20-
Total I	5 778 670.81		5 288 491.76		490 179.05	9.27
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	89 613.53		99 327.11		9 713.58-	9.78-
Variation de stock	27 013.55-		3 717.13		30 730.68-	826.73-
Autres achats et charges externes	2 973 596.21		2 694 111.04		279 485.17	10.37
Aides financières	55 000.00				55 000.00	
Impôts, taxes et versements assimilés	176 362.75		156 411.96		19 950.79	12.76
Salaires et traitements	1 741 310.86		1 616 136.89		125 173.97	7.75
Cotisations sociales	595 189.67		520 931.95		74 257.72	14.25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	132 795.38		126 810.98		5 984.40	4.72
Dotations aux provisions			40 500.00		40 500.00-	100.00-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	11 404.15		17 284.98		5 880.83-	34.02-
Total II	5 748 259.00		5 275 232.04		473 026.96	8.97
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	30 411.81		13 259.72		17 152.09	129.35

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	53 035.40	35 279.99	17 755.41	50.33
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	53 035.40	35 279.99	17 755.41	50.33
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	53 035.40	35 279.99	17 755.41	50.33
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV)	83 447.21	48 539.71	34 907.50	71.92
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		21 994.68	21 994.68	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	108.00	52.00	56.00	107.69
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	108.00	21 942.68	22 050.68	100.49
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 198.00	1 259.00	2 939.00	233.44
Total des produits (I+III+V)	5 831 706.21	5 345 766.43	485 939.78	9.09
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	5 752 565.00	5 276 543.04	476 021.96	9.02
5. EXCEDENT OU DEFICIT	79 141.21	69 223.39	9 917.82	14.33

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 841 985.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 5 778 670.81 Euros et dégageant un excédent de 79 141.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'existe pas de fait marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé de nature à impacter significativement les comptes de l'association.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes clos au 31 décembre 2025, n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Règlement ANC2022-06

Changement de méthodes comptables

Le règlement ANC n°2022-06 DU 04 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 01 janvier 2025.

L'association HANDI'CHIENS présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement, ainsi que l'ANC 2023-03 qui vient compléter le règlement de L'ANC 2018-06 propres aux spécificités associatives.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix.....), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Ceci induit une nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

annexe)

La suppression des transferts de charges : les sommes sont désormais inscrites en autres produits ou en diminution des charges selon le traitement comptable approprié.

Conformément au règlement comptable précité concernant la première application, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. La première application du règlement n'a pas d'incidence significative sur le résultat net ni sur les capitaux propres de la société.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet l'éducation et la remise à titre gratuit de chiens d'aide à la personne (chiens d'assistance et chiens de médiation), et tout chien pouvant répondre aux besoins émergents des bénéficiaires, dont notamment (liste non exhaustive) :

- Des enfants et adultes en situation de handicap moteur et/ou atteints d'une maladie chronique invalidante ;
- Des enfants et adultes atteints par des Troubles Envahissants du Développement (TED), des enfants et adultes en situation de polyhandicaps et/ou atteints d'une maladie chromosomique ;
- Des enfants et adultes atteints par des maladies telles que l'épilepsie et le diabète par la remise de chiens dits d'alerte ;
- Des personnes victimes de traumatismes graves (physiques et/ou psychologiques), attentats, accidents, sévices, les victimes d'infractions pénales, ...
- Des structures sanitaires et/ou sociales, médico-sociales, tels que maisons de retraite, centres de rééducation fonctionnelle et toutes structures, établissements professionnels exerçant une activité non rémunérée liée à la présence d'un « Handi-chien », en faveur de personnes en situation de handicap ou en soutien à des personnes âgées dépendantes.
- Ces différentes activités sont mises en œuvre grâce aux différents organes de l'association et de la formation permanente des éducateurs, personnels de santé, professionnels et bénévoles.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	86 554		
TOTAL	86 554		
Terrains	582 731		
Constructions sur sol propre	1 680 981		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 577		29 697
Installations générales agencements aménagements divers	377 240		
Matériel de transport	379 227		36 994
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	132 974		15 840
Emballages récupérables et divers	152 270		270 167
Immobilisations corporelles en cours			267 386
TOTAL	3 337 000		620 084
Autres participations	107		
Prêts, autres immobilisations financières	8 708		
TOTAL	8 815		
TOTAL GENERAL	3 432 369		620 084

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			86 554	86 554
TOTAL			86 554	86 554
Terrains			582 731	582 731
Constructions sur sol propre			1 680 981	1 680 981
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			61 273	61 273
Installations générales agencements aménagements divers			377 240	377 240
Matériel de transport		58 611	357 610	357 610
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 952	125 863	125 863
Emballages récupérables et divers		422 436		
Immobilisations corporelles en cours			267 386	267 386
TOTAL		503 999	3 453 085	3 453 085
Autres participations			107	107
Prêts, autres immobilisations financières			8 708	8 708
TOTAL			8 815	8 815
TOTAL GENERAL		503 999	3 548 454	3 548 454

La ligne "Emballages récupérables et divers" correspond aux biens reçus par legs et dons destinés à être cédés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres Immobilisations incorporelles TOTAL		72 519	3 895		76 414
Constructions sur sol propre		180 755	74 455	81	255 129
Installations techniques, Matériel et outillage Industriel		23 628	3 341		26 969
Installations générales agencements aménagements divers		195 938	26 660		222 598
Matériel de transport		370 682	9 180	58 611	321 251
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		97 720	15 346	22 844	90 221
TOTAL		868 721	128 982	81 536	916 167
TOTAL GENERAL		941 241	132 877	81 536	992 581
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements dérogatoires	
			Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Autres Immob.Incorporelles TOTAL		3 895			
Constructions sur sol propre		74 455			
Instal.techniques matériel outillage Indus.		3 341			
Instal.générales agenc.aménag.divers		26 660			
Matériel de transport		9 180			
Matériel de bureau Informatique mobilier		15 346			
TOTAL		128 982			
TOTAL GENERAL		132 877			

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	500 000							500 000
Réserves	1 778 924							1 778 924
Report à nouveau	80 043	69 223				0 -		149 266
Excédent ou déficit de l'exercice	69 223	69 223 -		79 141	913 379 -			79 141
Subventions d'investissement	76 840					9 724		67 115
TOTAL	2 505 029			79 141	913 379 -	9 724		2 574 446

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	4 300 870	353 766	309 182		1 043 -	4 344 410	
Fonds reportés leg/don	668 462	353 766	272 107		1 043 -	749 078	
Fonds dédiés legs	181 364					181 364	
Fonds dédi legs Alençon*	242 748					242 748	
Fonds déd. legs St bran*	165 257					165 257	
Fonds dédiés s/invest	611 365		27 195			584 169	
Fonds dédiés Lyon *	2 200 000					2 200 000	
Fonds dédiés st Bra immo	231 674		9 880			221 794	
TOTAL	4 300 870	353 766	309 182		1 043 -	4 344 410	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	90 450				90 450
TOTAL	90 450				90 450
TOTAL GENERAL	90 450				90 450

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 346	5 346	
Autres immobilisations financières	3 362	3 362	
Autres créances clients	27 138	27 138	
Personnel et comptes rattachés	15 274	15 274	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 685	9 685	
Débiteurs divers	774 007	774 007	
Charges constatées d'avance	18 416	18 416	
TOTAL	853 228	853 228	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	126 184	126 184		
Fournisseurs et comptes rattachés	116 745	116 745		
Personnel et comptes rattachés	31 097	31 097		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	109 373	109 373		
Impôts sur les bénéfices	4 198	4 198		
Autres impôts taxes et assimilés	66 330	66 330		
Autres dettes	370 000	370 000		
Produits constatés d'avance	8 750	8 750		
TOTAL	832 678	832 678		

Variation des fonds propres

La variation des fonds propres est présentée en détail dans le tableau dédié ci-après.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	146 254	119 241	27 014	
Approvisionnements				
Total I	146 254	119 241	27 014	
Production				
Production en cours				

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 775
Disponibilités	35 088
Total	38 863

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 978
Dettes fiscales et sociales	45 044
Total	88 022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 534
Charges financières	5 882
Total	18 416
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	8 750
Total	8 750

Subventions d'équipement

Etat des subventions publiques

SUBVENTIONS EMPLOIS AIDES - 6 911,29 Dont Indemnités Service Civique 4 96,67
Dont Aides Apprenissage 6 414,62

SUBVENTIONS COMMUNES - 14 584,33 100 % Communal 14 584,33

SUBVENTIONS DEPARTEMENTS REGIONS - 97 735,00 Dont Département 84 480,00
Dont Région 13 255,00

SUBVENTIONS MINISTERIELLES - 118 052,50 100% Ministère de la Justice 118 052,50

SUBVENTIONS CPAM - 209 670,00 100 % CPAM 209 670,00

Pas de subvention d'investissement en 2025

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que les membres du conseil d'administration de l'association ne perçoivent pas de rémunération, ni ne bénéficient d'avantages en nature.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	
Employés	14
Total	42
	56

Valorisation des contributions volontaires

Contributions volontaires en nature :

Les contributions volontaires en nature enregistrent principalement le bénévolat ainsi que la mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités locales.

* Le Bénévolat est valorisé en fonction du nombre d'heures passé par les bénévoles multiplié par le SMIC horaire 2025 soit 11.88 € de l'heure;

* La mise à disposition de locaux est valorisé en fonction du loyer annuel théorique du centre (surface du centre multiplié par le prix au m²).

Soit 1727055 euros pour le bénévolat avec valorisation des heures

- le bénévolat concernant les bâtiments est estimé à 78 630 euros le solde de 76015 euros correspond à des actions diverses de bénévolat.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 22715 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 22715
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 ; 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les différentes hypothèses d'évaluation sont les suivantes:

- Taux d'actualisation : Obligation corporate AA 3,50%

- Revalorisation des salaires :

Cadres: 1.50%

Non Cadres : 1.50%

-Charges sociales patronales :

Cadre : 40.21%

Non Cadre: 24.72%

Turn over : Moyen

-Table de mortalité: INSEE 2024

-Méthode: Départ volontaire à l'initiative du salarié

- Age de départ à la retraite : 65-67 ans

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées	40 257	93 931	
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Total - Etat X						0
Total - Etat Y						0
Total - Etat Z						0

LEG DONATION ASSURANCE-VIE

LEG DONATION ASSURANCE-VIE	exercice clos le 31/12/2023	exercice clos le 31/12/2024
PRODUITS	803 049	1 736 698
Montant perçu en titre de l'assurance vie	300 042	206 604
Montant de la rubrique de produits « legs ou donation » définie par l'article 213-9	495 114	874 059
Prix de vente des biens reçus par l'aligé ou donation destinés à être cédés	280 000	202 953
Reprises des dépréciations d'actifs reçues par l'aligé ou donation destinées à être cédées		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	272 107	572 072
CHARGES	353 766	720 700
Valeur nette comptable des biens reçus par la ligue ou donation destinées à être cédées		268 936
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par l'aligé ou donation destinées à être cédées		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	353 766	451 764
Saldo du poste legs, donations et assurance-vie	449 283	1 015 998

LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

1 – Généralités

Par application de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi des ressources (CER) est intégré dans l'annexe aux états financiers, accompagné des informations relatives à son élaboration.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2008, qui complète la réglementation applicable en matière de présentation des comptes des associations, (loi n°91-772 du 7 août 1991 et arrêté du 30 juillet 1993), le compte d'emploi des ressources de l'association Hand'Chiens est établi selon les principes édictés par le règlement n°2008-12 du Comité de la réglementation Comptable (CRC).

Le CER rend compte, pour une année donnée, de la composition des dépenses et de l'origine des ressources, et en particulier des ressources issues de la générosité publique et de leur utilisation pour financer les dépenses et les investissements.

2 – Les emplois

Ils sont de 3 natures.

Les actions de « missions sociales » qui sont définies à l'article 1^{er} des statuts de l'association et rédigées ainsi « la remise à titre gratuit de chiens d'assistance, principalement à des personnes handicapées... ».

Pour atteindre cet objectif, l'association dispose de moyens de formation des chiens et des personnes handicapées décrits à l'article 2 de ces mêmes statuts.

Ces moyens sont des centres de coûts comptabilisés et valorisés au 31 décembre de chaque année au travers des comptes annuels et plus précisément du compte de résultat.

Tous les postes de charges fixes ou variables qui concourent directement à l'atteinte de la mission de l'association sont intégrés dans la rubrique « missions sociales ».

Il en est ainsi des dépenses engagées par les centres d'éducation, dépenses facilement identifiables compte tenu d'enregistrements comptables analytiques.

Sont déduits du poste « missions sociales » pour chacun de ces centres une quote-part de salaire des responsables de centre et des postes de secrétariat logiquement réintégrées dans les « frais de fonctionnement » car représentant des charges administratives.

Les dépenses de « recherche de fonds » sont composées des frais de collecte (marketing direct notamment) et de frais de communication. Ces frais sont clairement identifiables à travers le plan comptable de l'association. Sont intégrés les salaires et charges sociales du personnel lié à ces

opérations (chargé de communication/mécénat) et une partie du temps des secrétaires du siège social correspondant au traitement et au suivi des dons encaissés.

Les « frais de fonctionnement » sont composés de charges engagées par le siège social pour assurer sa mission de gestion générale et de coordination menée par les instances statutaires et la directrice.

Par ailleurs, sur une ligne distincte figure les « engagements à réaliser sur ressources affectées » composés des dons privés collectés dans l'année qui n'ont pas été utilisés mais qui le seront sur l'exercice suivant.

3 – Les ressources

Les ressources collectées auprès du public sont définies comme regroupant les dons manuels, les legs et autres libéralités effectués par des donateurs particuliers (personnes physiques ou morales).

Ce financement représente la majeure partie des recettes de l'association.

Les ressources issues de la générosité du public sont utilisées conformément à la volonté des donateurs, notamment en affectant par ordre de priorité les rubriques « missions sociales », « frais de recherche de fonds » et le financement des investissements. L'objectif est également de couvrir une partie des charges de fonctionnement dont le niveau est porté à hauteur de ce que représente la collecte rapportée aux ressources totales.

En d'autres termes, les frais de fonctionnement sont affectés au prorata des ressources collectées auprès du public sur la totalité des ressources (soit pour 2024, $450235 \times 4.497.906 / 5\,345.766 = 378826$ euros).

Les autres ressources figurent sur des lignes distinctes, il en est ainsi notamment des subventions et des produits divers.

4 – Tableau de passage

Un tableau de passage est présenté ci-après permettant de faire le lien entre le compte de résultat et le CER aussi bien pour la partie « Ressources » que la partie « Emplois ».

5 - Graphiques de répartition

A partir du CER, deux graphiques sont établis afin de montrer la répartition en pourcentage des ressources de l'association et des emplois qui en sont faits.

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

TABLEAU DE PASSAGE AU COMPTE RESULTAT AU C.R.O.D 2025

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds			Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources	Frais de fonctionnement				
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	94 461										94 461
Variation de stock	-31 861										-31 861
Autres achats et charges externes	2 346 618				407 923						2 973 597
Aides financières											0
Impôts, taxes et versement assimilés	140 286					16 770		19 307			176 363
Salaires et traitements	1 470 024					178 183		118 159			1 766 366
Charges sociales	461 655					64 201		44 279			570 135
Dotations aux amortissements et dépréciations	66 729					2 064		64 111			132 904
Dotations aux provisions											0
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges	58 375					8 029					66 404
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									4 198		4 198
TOTAL	4 606 287	0	0	0	0	677 170	0	464 912	0	4 198	5 752 567

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR	Missions sociales			Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement ent	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	Réalisées à l'étranger			
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature						0
Mises à disposition gratuites de biens						0
Prestations de services	1 727 055				154 645	154 645
Personnel bénévole	1 727 055				154 645	1 727 055
TOTAL	1 727 055	0	0	0	154 645	1 881 700

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 333 001.51	4 333 001.00	4 460 830.78	4 460 831.00
1.1 Cotisations sans contrepartie	12 915.00	12 915.00	12 440.00	12 440.00
1.2 Dons, legs et mécénat	4 320 086.51	4 320 086.00	4 384 603.78	4 384 604.00
- Dons manuels	2 104 874.17	2 104 874.00	1 809 855.17	1 809 855.00
- Legs, donations et assurances-vie	714 298.00	714 298.00	1 014 988.00	1 014 988.00
- Mécénat	1 500 914.34	1 500 914.00	1 559 760.61	1 559 761.00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			63 787.00	63 787.00
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 004 951.00		448 354.00	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 004 951.00		448 354.00	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	456 677.33		399 504.80	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	37 076.00	37 076.00	37 076.00	37 076.00
TOTAL	5 831 705.84	4 370 077.00	5 345 765.58	4 497 907.00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 606 286.00	4 606 286.00	4 252 830.00	4 252 830.00
1.1 Réalisées en France	4 606 286.00	4 606 286.00	4 252 830.00	4 252 830.00
- Actions réalisées par l'organisme	4 606 286.00	4 606 286.00	4 252 830.00	4 252 830.00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	677 170.00	677 170.00	572 219.00	572 219.00
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	677 170.00	677 170.00	572 219.00	572 219.00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	464 911.00		450 235.00	378 826.00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	4 198.00		1 259.00	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	5 752 565.00	5 283 456.00	5 276 543.00	5 203 875.00
EXCEDENT OU DEFICIT	79 140.84	913 379.00	69 222.58	705 968.00

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 881 701.00	1 881 701.00	1 605 571.00	1 605 571.00
Bénévolat	1 727 055.00	1 727 055.00	1 530 582.00	1 530 582.00
Prestations en nature	150 430.00	150 430.00	74 989.00	74 989.00
Dons en nature	4 216.00	4 216.00		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	1 881 701.00	1 881 701.00	1 605 571.00	1 605 571.00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 727 055.00	1 727 055.00	1 530 582.00	1 530 582.00
Réalisées en France	1 727 055.00	1 727 055.00	1 530 582.00	1 530 582.00
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	154 646.00	154 646.00	74 989.00	74 989.00
TOTAL	1 881 701.00	1 881 701.00	1 605 571.00	1 605 571.00

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	4 606 286.00		4 252 830.00		353 456.00	8.31
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	4 606 286.00		4 252 830.00		353 456.00	8.31
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	677 170.00		572 219.00		104 951.00	18.34
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	677 170.00		572 219.00		104 951.00	18.34
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	464 911.00		378 826.00		86 085.00	22.72
TOTAL DES EMPLOIS	5 748 367.00		5 203 875.00		544 492.00	10.46
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	5 748 367.00		5 203 875.00		544 492.00	10.46

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	12 915.00	12 440.00	475.00	3.82
1.2 Dons, legs et mécénats	4 320 086.00	4 384 604.00	64 518.00-	1.47-
- Dons manuels	2 104 874.00	1 809 855.00	295 019.00	16.30
- Legs, donations et assurances-vie	714 298.00	1 014 988.00	300 690.00-	29.62-
- Mécénats	1 500 914.00	1 559 761.00	58 847.00-	3.77-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		63 787.00	63 787.00-	100.00-
TOTAL DES RESSOURCES	4 333 001.00	4 460 831.00	127 830.00-	2.87-
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	37 076.00	37 076.00		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	913 379.00-	705 968.00-	207 411.00-	29.38-
TOTAL	3 456 698.00	3 791 939.00	335 241.00-	8.84-

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 727 055.00	1 530 582.00	196 473.00	12.84
Réalisées en France	1 727 055.00	1 530 582.00	196 473.00	12.84
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	154 646.00	154 646.00		
TOTAL	1 881 701.00	1 685 228.00	196 473.00	11.66
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	1 727 055.00	1 530 582.00	196 473.00	12.84
Prestations en nature	150 430.00	74 989.00	75 441.00	100.60
Dons en nature	4 215.00		4 215.00	
TOTAL	1 881 700.00	1 605 571.00	276 129.00	17.20
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	3 632 409.00	3 669 484.00	37 075.00-	1.01-
(-) Utilisation	37 076.00	37 076.00		
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	3 595 333.00	3 632 408.00	37 075.00-	1.02-

Commentaires: